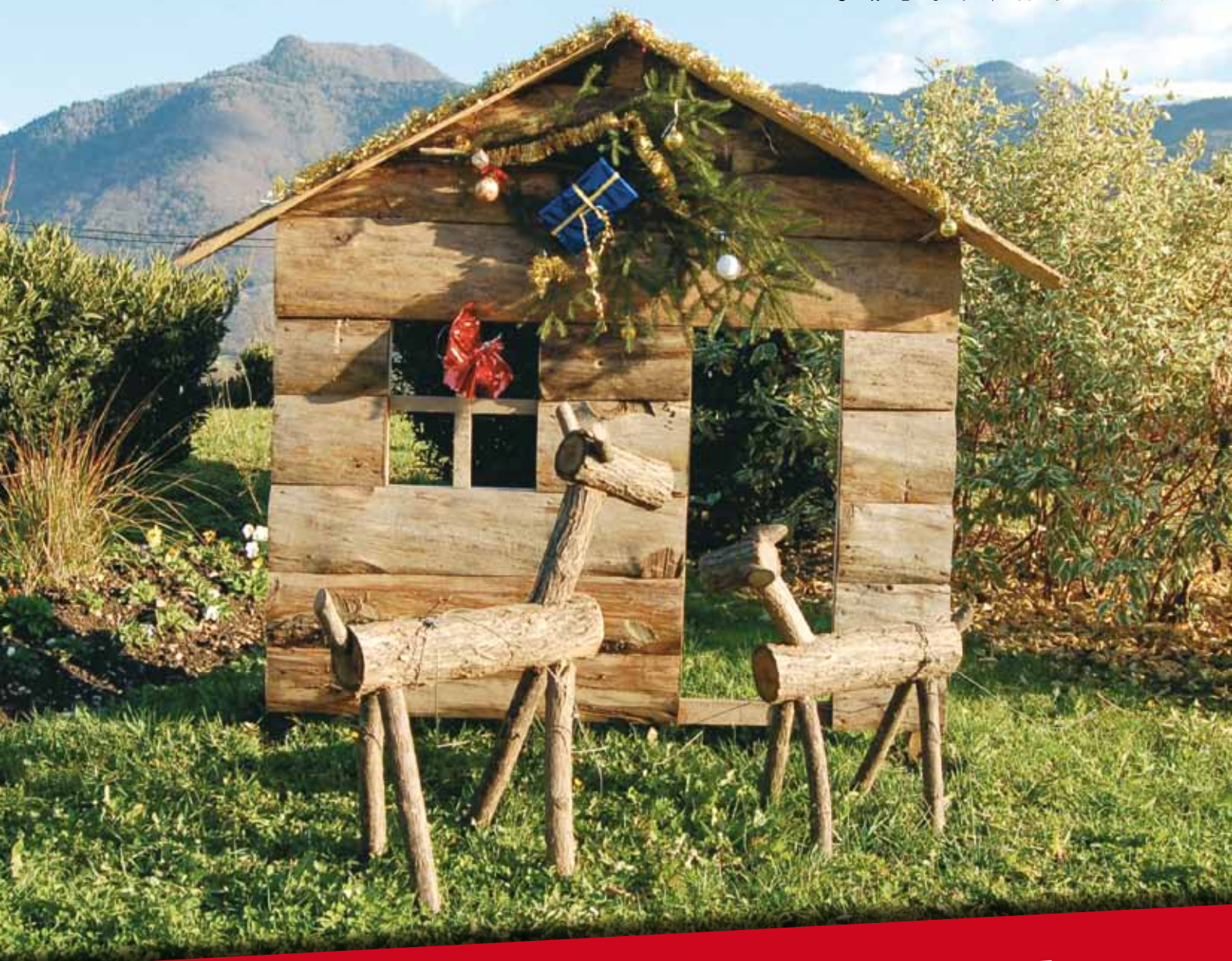


JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Hiver 2011



Dossier : urbanisme et habitat

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au
06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le jeudi de 13h30 à 20h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements : Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétaire parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.
38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

Prochaine permanence au Touvet : Jeudi 16 février 2012 de 10h30 à 12h à la mairie

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principale Monique Mary au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Les relais d'assistantes maternelles, au 04 76 08 45 35 (halte-garderie).

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavanne au 04 76 08 53 97.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire, Magali Chatain, au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 12h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 18h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture les trois premières semaines d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.
Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi, le mercredi et le samedi de 8h30 à 17h45

• le dimanche de 8h00 à 12h00

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ? L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette fin d'année, malgré une atmosphère de crise inquiétante, les préparatifs de fêtes ont rythmé la vie de nos foyers et de notre commune. Illuminations et décorations de Noël dans le village, réalisations de petits ornements pour nos sapins et nos barrières, confections de douceurs sucrées pour les fins de repas. Je remercie très chaleureusement les élus du conseil municipal d'enfants et les participants plus âgés de notre atelier pâtisserie, les résidents de la maison Saint Jean, le personnel soignant et l'équipe de bénévoles de notre après-midi arts plastiques... et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont participé à cet effort d'embellissement du Touvet. Avec une mention spéciale pour Annette Chedal-Anglay, décoratrice en chef, dont la patience et la ténacité peuvent être saluées.

Je vous souhaite de vivre ce passage de 2011 à 2012 à l'image de ces instants collectivement partagés, dans un esprit de fraternité et de solidarité, rempli de moments chaleureux.

L'année 2011 a été une belle année sur le plan de l'investissement au Touvet et la réalisation de nombreux équipements publics est maintenant engagée : le centre de tri s'achève, la maison des associations et la bibliothèque seront inaugurées en 2012, la valorisation de la zone économique est en voie de finalisation, la réfection du guichet de la poste est amorcée. Je suis fière du retour du droit à construire au Touvet. Le travail engagé depuis plus de trois ans porte ses fruits avec la mise en chantier de programmes immobiliers importants aux quatre coins de la commune. C'est le dossier que nous avons choisi de vous présenter avec Vincent Berlandis, adjoint en charge de l'urbanisme et du logement.

Je vous souhaite, Madame, Mademoiselle, Monsieur, avec les élus du conseil municipal, de bonnes fêtes de fin d'année pour vous, vos familles et ceux qui vous sont chers.

J'aurai le plaisir de vous présenter mes vœux pour l'année qui s'annonce le 19 janvier à la salle du Bresson à 18h30.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet



Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Urbanisme et Habitat	Pages	4 à 15
Vie de la Commune	Pages	16 à 20
Travaux	Page	21
Action Sociale	Pages	22 à 26
Environnement	Pages	27 à 29
Conseil Municipal	Pages	30 à 33
Panorama institutionnel	Page	34
État Civil/Petites Annonces	Page	35
Regards sur ...	Page	36

Laurence Théry, maire, et les membres du conseil municipal, auront le plaisir de vous accueillir à l'occasion de la cérémonie des vœux, le jeudi 19 janvier 2012 à 18h30 à la salle du Bresson.

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Vincent Berlandis, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Annette Chedal-Anglay, Céline Duhamel, Dominique Guillon, Jean-Louis Mourette, Jean-François Ortolland, Séverine Picot

Photos : Bénédicte Bescher, Magali Chatain, Jacques Debreux, Céline Ferrero (DL), Andreas Nijenhuis, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : Moosgraphix - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours



Claude Boullier,
représentante de la
commune au SCoT

Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : où en est-on ?

→ En cours d'élaboration depuis trois ans, le projet de schéma de cohérence territoriale est soumis au jugement des habitants dans le cadre de l'enquête publique qui s'engage au début de l'année 2012. Ce document de planification suit les prescriptions du Grenelle 2 de l'environnement, et doit remplacer le schéma directeur, voté en 2000 dans le prolongement de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Initié par les élus de la région grenobloise pour renforcer l'efficacité des politiques publiques, le SCoT, autour d'orientations stratégiques, concerne 273 communes dont la communauté de communes du Grésivaudan.

→ Le SCoT sert de cadre de référence à l'aménagement et au développement du territoire de la région urbaine grenobloise pour les 20 ans à venir : réduction de la consommation d'espace, préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, répartition de l'offre de logements neufs, réduction des obligations de déplacements, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité... Le SCoT fixe des objectifs dans les domaines ayant au quotidien un impact sur le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces...

L'établissement public du SCoT

L'établissement public du SCoT est composé des communautés de communes de l'Agglomération grenobloise, de Bièvre-Valloire, du Grésivaudan, du Pays Voironnais, du Sud Grenoblois, du Sud Grésivaudan et du Trièves. La région urbaine grenobloise (RUG), 273 communes, représente un territoire à l'échelle des phénomènes traités.

SCoT 2030

Le SCoT, c'est quoi ?

- Des obligations légales...
- Des ambitions locales...

... pour rétablir l'équilibre entre :

- Des espaces urbanisés, ruraux, agricoles, naturels
- Des fonctions urbaines, habitat, services, commerce, loisirs

Ce que dit la loi

- Réduire la consommation d'espace
- Répartir l'offre de logements neufs
- Réduire les obligations de déplacements
- Lutter contre le changement climatique
- Préserver la biodiversité

Loi Solidarité Renouvellement Urbain, 2000

Loi Engagement national pour l'Environnement, 2010



Loi Montagne

Chartes
des
parcs

SDAGE
SAGE

Compatibilité

SCoT

Programme
Local
Habitat

Plan
Déplacements
Urbains

Schéma
de
Secteur

Compatibilité

Autorisation
exploitation
commerciale

PLU
Carte
communale

Unités
touristiques
nouvelles

→ Les documents et projets locaux d'urbanisme (PLU, PLH, autorisations commerciales...) doivent être compatibles avec le SCoT. Ainsi l'adoption définitive du SCoT pourra justifier au Touvet d'une adaptation du PLU de la commune, déjà modifié deux fois depuis décembre 2007.



Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Un document d'orientations et d'objectifs (DOO) décline en cinq parties les orientations stratégiques du SCoT :

I - préserver les ressources naturelles et paysagères, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole.

Pour réduire la consommation des espaces naturels et forestiers remarquables, pérenniser les activités agricoles, préserver les zones naturelles au PLU, espaces tous bien identifiés dans le plan local d'urbanisme du Touvet.

II - améliorer les qualités du cadre de vie en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire.

Notre PLU marque clairement sa volonté de préserver l'architecture et le bâti traditionnel en front de rue. Il veille à la qualité des entrées de ville, vise à maîtriser l'expansion urbaine, délimite et qualifie des coupures paysagères : tous ces sujets sont réaffirmés par le SCoT.

Avec le plan communal de sauvegarde (PCS), dans le prolongement du plan de prévention des risques naturels (PPRN) déjà inscrit au PLU, la commune complète sa volonté de prendre en compte les risques industriels et technologiques en amont des réflexions et projets d'urbanisme. Le SCoT demande d'intégrer les nuisances sonores dans les documents d'urbanisme.

III - conforter l'attractivité métropolitaine dans le respect des enjeux du développement durable.

Ainsi, par exemple, dans le registre des déplacements il s'agit de conforter les liaisons des TER vers les gares TGV et les agglomérations voisines, de structurer des « quartiers gare » autour de gares centrales comme Pontcharra ou péri-centrales comme Goncelin, Brignoud, Lancey, de favoriser la stabilisation voire la réduction du trafic automobile.

IV - équilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines.

La commune du Touvet est répertoriée comme un pôle urbain d'appui des plus grands centres urbains que sont les villes de Pontcharra et de Crolles. Ainsi, notre PLU a pour rôle de créer un contexte permettant de maintenir, conforter, développer et diversifier l'offre de commerces, de services et d'équipements à la hauteur des besoins actuels et futurs de la population et du bassin de vie.

V - intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité urbaine pour lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces.

Répondre aux besoins en logements des ménages, rééquilibrer l'offre commerciale, privilégier le réinvestissement du tissu bâti existant plutôt que la consommation des espaces non bâtis à usage encore agricole ou naturel... L'ensemble de ces objectifs est déjà pris en compte dans le PLU de la commune du Touvet.

Un exemple

Pour rapprocher les activités, les services et les logements le SCoT préconise de :

- Rééquilibrer l'emploi et le logement
- Construire la proximité et favoriser le développement de l'emploi
- Se déplacer autrement

Avec des outils, tels que :

- Accueillir plus d'habitants là où se trouvent l'emploi et les services
- Développer plus d'emplois là où se sont le plus développés les logements
- Implanter les commerces du quotidien en centre-ville, centre-bourg, quartiers
- Construire un habitat plus groupé
- Développer les activités compatibles avec la ville et maintenir les emplois dans les espaces urbains
- Aider au développement des pôles touristiques

6

Le calendrier du SCoT

Les prochaines échéances :

- 19 décembre 2011 : Projet de SCoT figé et bilan de la concertation
- Début 2012 : démarrage de l'enquête publique
- Mi-septembre 2012 : approbation du SCoT

Pour vous informer plus complètement, suivez l'actualité du SCoT : www.scot-region-grenoble.org



L'actualité du plan local de l'habitat (PLH)

→ Depuis 2009, la communauté de communes du Grésivaudan s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour créer de nouveaux logements, améliorer des logements existants, répondre aux besoins spécifiques en logements des personnes défavorisées, personnes âgées ou handicapées, jeunes, saisonniers, gens du voyage ... et mettre en place une politique foncière.

Ce PLH, d'une durée de 6 ans, couvre la période 2012-2018 et devrait être adopté au 1er semestre 2012. Il fixe des orientations telles que :



Développer une offre maîtrisée de logements sur des territoires différenciés. La commune du Touvet est répertoriée comme pôle urbain. L'objectif de production annuelle serait de 47 logements dont 10 logements sociaux.



Améliorer les parcs existants, publics et privés en développant une offre locative privée à loyer modéré, en améliorant le repérage des logements indignes et très dégradés, en améliorant les performances énergétiques des logements et en soutenant la réhabilitation du parc public.



Mieux répondre aux besoins spécifiques de logement et d'hébergement en résorbant les situations d'occupation sauvage pour les gens du voyage, en développant une offre à destination de publics en difficulté avec la création de nouvelles places d'hébergement, en accompagnant le vieillissement de la population, en permettant aux jeunes de se maintenir au sein du territoire.

Pour plus d'informations : www.le-gresivaudan.fr

Les partenaires du logement dans le territoire du Grésivaudan

L'ADIL 38

Vous avez besoin d'un conseil juridique, financier et fiscal sur le logement et l'urbanisme, l'ADIL vous renseigne gratuitement sur la location, les contrats, la fiscalité, la copropriété, la réglementation sur la qualité de l'habitat, les assurances et les relations avec les professionnels.

Permanences dans le territoire du Grésivaudan

- À la Mairie de Crolles : Place de la Mairie, le 2ème jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00
- À la Mairie de Pontcharra : 95 avenue de la Gare, le 4ème jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00
- Ou à Grenoble : 2, boulevard Maréchal Joffre, 04.76.53.37.30 du mardi au vendredi de 9h00 à 18h00
- Pour plus d'informations www.adil38.org



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

PACT 38

Le PACT vous accompagne pour permettre à chacun d'accéder à l'information et au droit en matière de logement, adapter l'habitat aux besoins et aux usages, combattre l'habitat indécemment et insalubre ... N'hésitez pas à les solliciter pour connaître leurs prochaines permanences dans le territoire du Grésivaudan ou à Grenoble au 54, cours Jean Jaurès.

Tél : 04 76 47 82 45

Fax : 04 76 12 11 10

→ Pour plus d'informations : secretariatgeneral@pact38.org et www.pact38.org



H&D : Habitat & Développement

De la même façon, le réseau HABITAT & DÉVELOPPEMENT est au service de l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie. Il participe à la production d'une offre locative à loyers maîtrisés, au maintien à domicile des personnes âgées et à la lutte contre l'habitat indigne. Vous pouvez les consulter dans le territoire du Grésivaudan à la maison du territoire du Conseil général le 2ème jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 sans rendez-vous ou à Grenoble, au 5, place Gustave Rivet BP 205 38005 Grenoble cedex 1 Tél. 04.76.85.13.65 - Fax. 04.76.43.09.18

→ Pour plus d'informations : hdconseils.38@wanadoo.fr et www.hdiseresavoie.fr

Modification du PLU de la commune du Touvet : ce qui a été voté le 2 novembre 2011

Le plan local d'urbanisme (PLU) voté par le Conseil municipal le 10 décembre 2007, a été modifié une première fois en octobre 2009.

- Ajustement de zonage et rectification d'erreurs matérielles survenues lors du passage du POS au PLU
- Suppression ou réduction de certains emplacements réservés au regard de l'évolution des projets de la commune
- Ajustements réglementaires, comme une précision sur la notion d'équipement public, l'assouplissement des règles d'implantation en limite séparative et de surface maximale des annexes, la modification de la zone UIC en zone UI demandée par un jugement du tribunal administratif en date du 18 juin 2010, la modification de l'article 11 du PLU concernant l'implantation des garages
- Création de règles facilitant la production de logements sociaux avec obligation de réaliser au minimum 20% de logements sociaux pour toutes les opérations de plus de 5 logements et obligation portée à 30% pour les opérations de 10 logements et plus dans le secteur du Magnon.

Le dossier de PLU modifié, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont consultables à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Flash info

À partir du 1er janvier 2012, dans les zones urbaines (zones U) du PLU, seuls les travaux créant une surface hors d'œuvre brute (SHOB) supérieure à 40 m² exigent un permis de construire. Entre 20 et 40 m², ils restent soumis à permis de construire quand la surface totale réalisée dépasse le seuil où le recours à un architecte est obligatoire, soit 170 m² pour les constructions non agricoles, 800 m² pour les constructions agricoles et 2000 m² pour les serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres.

Construction de logements : quelles options ?

Bloquée depuis plus de 10 ans, faute d'alimentation en eau potable, la production de logements a enfin repris au Touvet. En 2011, une vingtaine d'autorisations de construction ont été délivrées par la commune, permis individuels comme opérations de logements collectifs. Pour adapter l'offre à des besoins diversifiés et permettre au plus grand nombre de se loger en fonction de son budget, toute la chaîne du logement a été explorée, du logement social à l'acquisition privée en passant par l'accession sociale à la propriété. Présenter une offre de logements variée sur le plan des produits (accession, location, aide ou non) et des typologies (tailles et formes urbaines) doit faciliter le parcours résidentiel des ménages désireux de rester au Touvet.



Vincent Berlandis,
adjoint chargé de
l'urbanisme et du
logement

8

Depuis trois ans, les porteurs de projets rencontrent le maire, Laurence Théry, et son adjoint en charge de l'urbanisme, Vincent Berlandis, pour entendre les prescriptions de la municipalité et son parti pris d'aménagement. Les projets évoluent pour construire des bâtiments intégrés, durables, en phase avec les évolutions réglementaires et architecturales, en respectant le bâti historique du village.

Des bâtiments intégrés

Les impacts de chaque projet sont évalués pour permettre leur insertion sur un site donné. Circulation, accès, réseaux, connexions avec la vie locale, impact paysager des constructions : toutes les facettes du projet sont explorées. Au Touvet, la construction s'adapte au terrain et non l'inverse.

En matière d'architecture, aucune uniformisation n'est recherchée. La diversité dans la construction permet de répondre spécifiquement aux attentes de chacun. Elle participe à l'image esthétique et identitaire d'un quartier par la variété du bâti et par les ambiances créées.

Des constructions durables

La municipalité favorise la démarche de haute performance énergétique des bâtiments dès que la commune est maître d'ouvrage ou qu'elle peut inciter les partenaires privés à le faire. Dès janvier 2013, la construction des bâtiments doit être labellisée « bâtiments basse consommation » (BBC). Dès aujourd'hui, des engagements énergétiques peuvent être pris pour réduire l'impact de nouvelles constructions sur l'environnement et sur l'épuisement des ressources naturelles. La conception des nouveaux bâtiments à travers les volumétries, les orientations, les techniques constructives et le choix des matériaux propose des espaces de vie conviviaux, économes en énergie. Pour réduire l'utilisation des énergies grises, les principes constructifs bioclimatiques ont été mis en œuvre dans plusieurs projets.

Anticiper les chantiers et répartir les nouvelles constructions dans le village : quatre projets en sortie de terre

Opération mixte
quartier de la gare



Le « clos des vignes »
rue de Champet



Le clos des tilleuls
la Combe



Le Domaine de la Conche
la Conche



À la Combe, le « clos des tilleuls »

Dans le hameau de la Combe, à l'intersection de la Rue de Beaumont et de la RD29 (route de Saint-Hilaire), une opération de 20 logements vient de démarrer.



« Le Clos des Tilleuls » s'inscrit dans un cadre naturel agréable. Il est composé de 12 logements collectifs sociaux et de 8 lots individuels. Les éléments paysagers existants sont conservés ou remplacés.

Les lots individuels sont jumelés deux à deux par le garage et font l'objet d'une attention particulière de la commission Urbanisme pour s'harmoniser, sans chercher l'uniformisation.





Le domaine de la Conche

À la Conche, un permis d'aménager a validé une opération mixte au mois d'octobre. Il comprend 29 logements dont 5 logements locatifs sociaux, 16 lots individuels et 8 logements dans la maison forte réhabilitée.

La commune a exigé que l'opération s'inscrive dans la continuité du tissu bâti du hameau de la Conche. Une réunion de concertation avec les habitants a permis de valider les principes d'aménagement du quartier et de procéder aux ajustements nécessaires.

Les constructions individuelles sont isolées, jumelées ou groupées. L'opération est desservie à l'aval par la rue des Gites et à l'amont par une voie parallèle à la RD 90, pour éviter de créer des flux de circulation trop importants. Les vitesses sur ces voies d'accès sont limitées à 20 km/h. L'opération comprend une placette centrale pour favoriser les rencontres, et des accès piétons créent une connexion avec le reste du hameau, en sécurisant les déplacements.

La maison forte de la Conche doit être réhabilitée pour accueillir 8 logements collectifs. Le bâtiment conserve sa tonalité originelle.

Dans le quartier de la gare, 15 logements sociaux et un pôle enfance

Le permis de construire lié à la construction du bâtiment du multi-accueil et relais d'assistantes maternelles, avec 15 logements sociaux, dans le quartier de la Gare a fait l'objet du recours d'un tiers.

La commune a choisi d'accélérer les procédures (dont l'affichage) pour démarrer les travaux. Il s'agit de répondre aux besoins de nombreuses familles du Touvet, en attente d'une place de crèche, de halte-garderie ou d'un logement et aujourd'hui pénalisées par les retards engendrés par cette procédure judiciaire.



Première opération d'accession sociale à la propriété dans la commune du Touvet

Isère Habitat, société coopérative à but non lucratif, s'engage prochainement dans la réalisation de 20 appartements du T2 au T4 en accession à la propriété sur la commune du Touvet. Les acquéreurs soumis à des conditions de plafonds de ressources bénéficient de prix de vente plafonnés et d'une accession sécurisée (couverture de la perte financière en cas de revente forcée, garantie de rachat et de relogement).

La résidence « Le Clos des Vignes » est située rue de Champet dans un cadre exceptionnel avec une vue sur la chaîne de Belledonne. Sont proposées des prestations de qualité telles que des logements répondant aux normes des Bâtiments Basse Consommation.

Pour tous renseignements et inscriptions

Contact :
Mme CROUZET - Isère Habitat
34 avenue Grugliasco
BP 182 / 38432 ECHIROLLES
Tél : 04 76 68 38 60 / 06 70 62 88 18



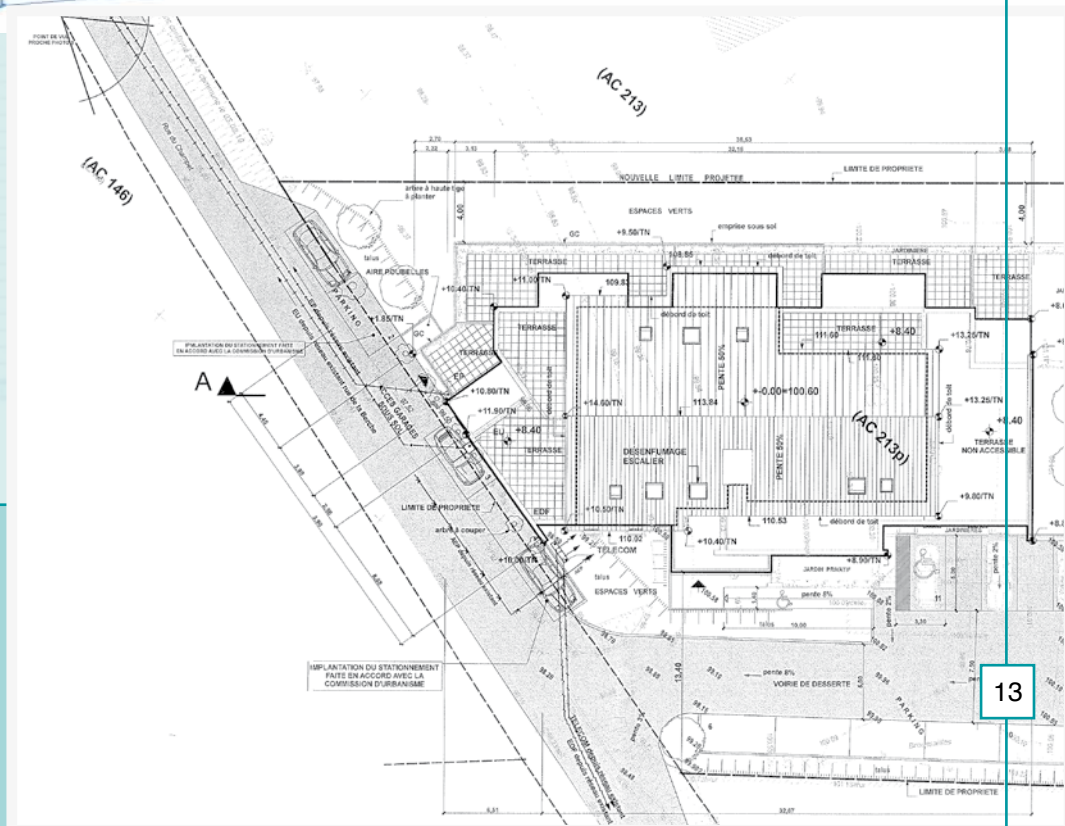


Rue de Champet le « clos des vignes »

Au bout de la rue de Champet, la construction de 20 logements (16 en accession sociale à la propriété et 4 logements locatifs sociaux) débute en cette fin d'année. Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée, avec deux niveaux et des combles, et d'un niveau sous-sol accessible depuis la rue de Champet.

L'implantation du projet en façade est en alignement de la route permet de créer dans la rue quelques places de stationnement sans empiéter sur la voie, tout en l'élargissant sur le plan visuel. Les toitures des façades nord et sud sont découpées pour éviter un bâtiment trop monolithique, et pour permettre la création de larges terrasses agréables à vivre.

La commercialisation des logements vient de démarrer. N'hésitez pas à vous manifester auprès d'Isère Habitat ou à la Mairie si vous êtes intéressé.



Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : une obligation légale !

Conformément à la législation sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 relayée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et aux obligations réglementaires qui en découlent, le syndicat d'assainissement des îles (SADI) met en place (par délégation de 6 des 9 communes adhérentes) un service public d'assainissement non collectif, le SPANC.

Ainsi, si votre construction ne peut être raccordée au réseau d'assainissement collectif, vous êtes obligés de mettre en place une installation d'assainissement non collectif conforme à la réglementation et d'en assurer l'entretien. L'installation est contrôlée par la SAUR, prestataire du SADI, qui vérifie techniquement la conception et la bonne exécution des ouvrages.

Pour les installations d'assainissement non collectif existantes, le SPANC réalise un diagnostic du système d'assainissement pour s'assurer du respect de la réglementation. Les installations mises en œuvre avant le 31/12/98 font l'objet d'un diagnostic de bon fonctionnement. Les installations mises en œuvre après le 31/12/98 sont soumises à vérification de conception et d'exécution. La loi interdit aux collectivités de prendre en charge le montant des contrôles qui reste donc à la charge des propriétaires concernés.

Le SPANC vérifie périodiquement l'état et l'entretien de l'installation, que le système soit ancien ou neuf.

→ Plus d'information sur le SPANC : Réunion publique le mercredi 8 février 2012 à 18h30 à la Mairie.

Un nouvel outil de la fiscalité de l'urbanisme : la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement applicable à compter du 1er mars 2012 vise à simplifier la fiscalité de l'urbanisme en remplaçant l'ensemble des taxes existantes (taxe locale d'équipement (TLE), taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE), et participation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE), par une seule taxe : la taxe d'aménagement (TA). Les recettes permettent de financer les équipements publics rendus nécessaires par les opérations d'aménagement situées sur le territoire communal.

À compter du 1er janvier 2015, la TA se substitue aussi aux participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR) ou la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Toutes les participations mises en place par la commune avant 2012 restent applicables jusqu'à leur terme. Conformément aux textes législatifs, le Conseil municipal a délibéré le 2 novembre 2011 pour valider la mise en place du dispositif dès mars 2012 au taux inchangé (ex TLE) de 5% de la base forfaitaire.

La municipalité du Touvet n'a pas souhaité instaurer de versement pour sous-densité, pour éviter une urbanisation trop dense imposée de façon uniforme sur tout le territoire communal, en méconnaissant parfois l'historique ou l'identité des quartiers.

Cette taxe, établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, se calcule en multipliant la SURFACE¹⁾ X la VALEUR FORFAITAIRE²⁾ X le TAUX³⁾.

¹⁾ La surface fiscale est « la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades, déduction faite des vides et trémies ».

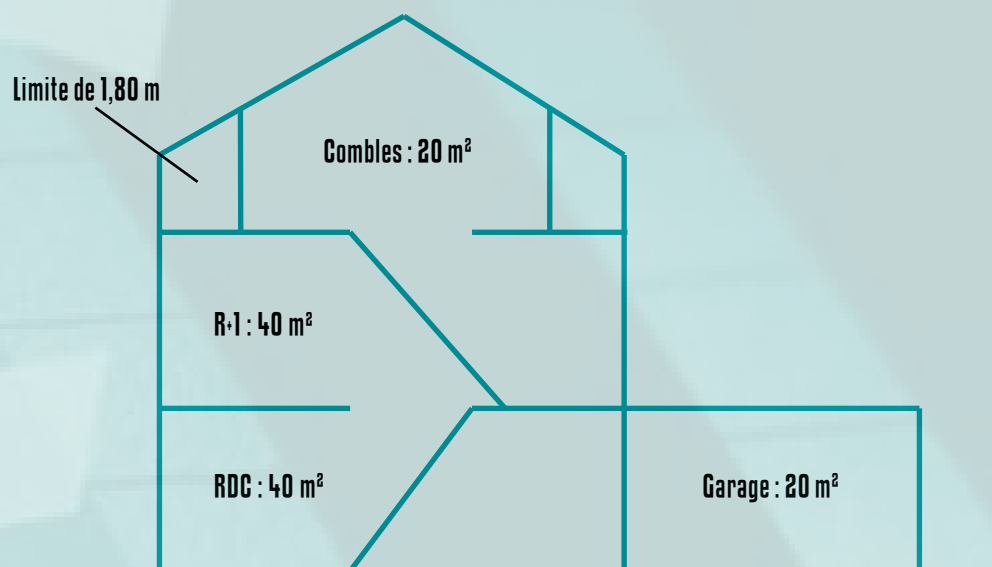
²⁾ Le montant forfaitaire est fixé à 660 € au 1er janvier 2011 pour les constructions hors Île-de-France et hors abattements.

³⁾ 5% au Touvet

Les aménagements et installations comme les piscines, les terrains de camping, caravanes et résidences mobiles, les éoliennes et panneaux photovoltaïques sont désormais soumis à la taxe d'aménagement en fonction de leur surface (en mètres carrés) ou du nombre d'unités (selon la nature des travaux ou la catégorie considérée).

Le code de l'urbanisme exonère de la taxe d'aménagement diverses constructions dont les constructions de locaux d'habitation très sociales. Les opérations situées dans les périmètres des OIN, des ZAC et faisant l'objet de conventions de PUP sont exonérées de la part communale ou intercommunale. Enfin, un abattement unique de 50% bénéficie aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les cent premiers mètres carrés et aux constructions abritant des activités économiques.

En entrant dans ma maison : démarches à faire et taxes à prévoir



→ Jusqu'au 1^{er} mars 2012

La maison ci-dessus compte une surface hors d'œuvre nette (SHON) de 40 m² au RDC, de 40 m² au premier étage et de 20 m² de combles, soit 100 m². Le garage, hors œuvre brut (SHOB) n'est pas comptabilisé.

→ Pour les 80 premiers m², la valeur forfaitaire servant de calcul pour les taxes d'urbanisme est de 370€ / m² de SHON, puis 541€ à partir de 81 m².

→ La taxe locale d'équipement (TLE) est fixée à 5%, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) à 1,5%, la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE) à 0,25%.

→ On applique la formule SHON x valeur forfaitaire x taux pour le calcul de ces trois taxes, soit : TLE : (80 x 370 x 5%) + (20 x 541 x 5%) : 1 480 + 541 = 2 021 €, TDENS : 606 €

TDCAUE : 101 €

→ La participation pour le raccordement à l'égout est fixée à 4 009 € par logement pour la commune du Touvet.

→ À compter du 1^{er} mars 2012, un nouveau calcul de taxes est applicable

La maison ci-dessus compte une surface hors d'œuvre nette (SHON) de 40 m² au RDC et de 40 m² au premier étage, 20 m² de comble et 20 m² de garage, soit 120 m².

→ ATTENTION : La surface fiscale est désormais définie comme « la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades, déduction faite des vides et trémies ».

→ La valeur forfaitaire au m² est 660 € avec un abattement de 50 % pour les 100 premiers mètres carrés de locaux à usage d'habitation principale.

→ La taxe d'aménagement remplace la TLE pour la commune, mais le calcul de la taxe se fait selon la même formule surface fiscale x valeur forfaitaire x taux, soit : TA : (100 x 330 x 5%) + (20 x 660 x 5%) : 1 650 + 660 = 2 310 €.

Vie de la commune

Le projet de jumelage devient une réalité

Les 29, 30 et 31 octobre derniers, une délégation du comité de jumelage du Touvet constituée de Laurence Théry, maire du Touvet, de Jeanine Boucharlat et Maïté Morize-Bouclans (membres du comité de jumelage), de Cédric Bachellet, directeur de l'Harmonie des Deux Rives et de Dominique Guillon, présidente du Comité de Jumelage, s'est rendue à Novska en Croatie, afin de rencontrer les partenaires avec lesquels des contacts ont été pris depuis plusieurs mois. Les membres du Comité avaient déjà pris la mesure de l'enthousiasme avec lequel les personnalités croates impliquées dans ce projet s'étaient jetées dans l'aventure. Mais leur accueil tellement chaleureux a surpris et ému la délégation du Touvet.

Un peu d'histoire... La Croatie, indépendante depuis juin 1991, fait partie des pays qui depuis 2003 ont demandé leur adhésion à l'Europe. Dix ans plus tard, elle doit signer le 9 décembre à Bruxelles, le traité faisant d'elle en juillet 2013, le 28^{ème} état membre de l'Union Européenne. Un référendum est prévu dans les premières semaines de 2012 : le Oui est donné gagnant et défendu par tous les grands partis politiques du pays. « L'appartenance à l'Union Européenne est perçue par la population croate comme un gage de stabilité régionale dans un pays où les violences survenues lors de la guerre d'indépendance entre la minorité serbe, soutenue par Belgrade et les forces croates ont laissé des cicatrices profondes » (cf Le Monde du dimanche 27 novembre 2011). Le 3 mars 2011 la première ministre Jadranka Kosor déclarait au Parlement Européen « La Croatie revient en Europe, c'est-à-dire chez elle. »



Créer un jumelage, c'est rapprocher des peuples et accompagner l'intégration européenne...

Le Comité de Jumelage du Touvet, constitué en avril 2010, s'est donné pour but de développer un rapprochement avec une commune d'Europe. Des contacts pris après consultation de l'Ambassade Croate à Paris, auprès de la commune de Fuzine, n'ont pas abouti. L'Association Française des Communes et Régions d'Europe tient à jour un registre des communes qui souhaitent se jumeler et c'est ainsi que la demande de Novska a émergé. Novska est située en Slavonie dans le comitat de Sisak-Moslavina. La population de la ville-centre compte 7 200 habitants, et 14 000 habitants avec l'ensemble des communes environnantes intégrées à la commune. La ville est située à une centaine de kilomètres au sud-est de Zagreb, la capitale, et tout près de la frontière Bosnienne. Pendant la guerre de 1991 à 1995, Novska a perdu plus de 350 soldats et une centaine de civils. Lorsqu'on parcourt la ville à pied, on rencontre encore des maisons et quelques édifices qui portent les stigmates du conflit.

Le dynamisme et la volonté des habitants et des élus ont permis depuis 1995 une reconstruction impressionnante, confirmée par les visites d'une magnifique bibliothèque, du lycée et de son gymnase, du centre social... Certes, la municipalité a reçu des aides afin de se remettre sur pied, mais elle a choisi une politique d'ouverture, dans le but de favoriser le bien-être social et culturel, et l'épanouissement de tous ses habitants. Le fait d'avoir construit de façon privilégiée des infrastructures, comme l'école de musique toute neuve qui a fait rêver plus d'un membre de la délégation touvetaine, en témoigne...

Novska est une ville en pleine expansion. Elle possède une importante zone industrielle et s'emploie à la développer. Ce séjour a aussi été l'occasion de visiter un parc naturel où l'on trouve de nombreuses espèces animales et végétales protégées. La Croatie est très consciente de la richesse de son patrimoine naturel et veille jalousement à le préserver. Ce rendez-vous a permis d'appréhender brièvement une vie rurale au charme particulier avec ses maisons de bois et ses traditions culinaires savoureuses.

Le salaire moyen croate est d'environ 800 euros, et s'il est vrai que le coût de la nourriture est moins cher qu'en France, le prix des loyers reste en revanche élevé, pour les jeunes notamment, leur créant de grandes difficultés pour se loger. Une large place est faite à la jeunesse dans la ville et au sein du Conseil Municipal. Le premier adjoint du maire Anton Vidolovic, Marin Piletic, est à peine âgé de 30 ans !





Un jumelage pour quoi faire ?

Cette visite officielle rend possible des échanges entre deux communautés éloignées de quelques 1070 km. L'idée pour le comité est de recevoir nos correspondants croates soit en juin soit en septembre 2012 pour leur faire partager l'attachement des habitants du Touvet à leur commune et plus largement à leur région.

Tous les membres du comité souhaitent les accueillir avec la même chaleur et la même amicale simplicité.

Dans l'intervalle et afin de préparer leur venue, il convient d'entretenir des liens, en envoyant par exemple à nos partenaires des documents visuels et sonores de notre village et de nos associations. Elles ont déjà répondu présentes à l'issue de plusieurs sollicitations et c'est un grand merci qui leur est adressé pour ces premières réponses. Rien ne pourra se faire sans leur participation.

Les deux écoles, élémentaire et maternelle, du Touvet ont été contactées et des échanges via internet vont être mis en place entre des enfants du Touvet et des petits croates.

La chorale et l'harmonie s'apprêtent à apprendre des chants et des musiques croates. S'initier à la langue de nos partenaires est aussi une belle intention...

À l'issue de la prochaine rencontre, il est convenu de signer avec Novska un serment de Jumelage ; d'ici là notre Comité poursuit le but qu'il s'est fixé lors de sa constitution : ouvrir l'espace.

Avec l'adhésion récente de cinq nouveaux membres, le Comité est confiant dans l'avenir. Mais il est nécessaire que le mouvement autour de ce jumelage se concrétise réellement et prenne de l'ampleur : de nombreux autres habitants du Touvet doivent rejoindre ce projet pour l'enrichir !

Semaine du goût pour le jeune public du Touvet à l'automne

La commune du Touvet s'est associée à la semaine du goût dans le Grésivaudan du 15 au 23 octobre, pour valoriser les produits agricoles de notre territoire et le savoir-faire des professionnels des métiers de bouche, pour faire découvrir le goût, les saisons, la qualité des produits ou le métier d'agriculteur.

À l'école élémentaire les enfants ont découvert la passion de Davy Rucat, exploitant « bio » au Touvet, et avec lui toutes sortes de légumes étonnants : chou-fleur violet, endives, courge butternut... Un jeu de questions réponses s'est déroulé tous azimuts : « Comment les fruits et légumes ont poussé sur terre ? », « Comment on fait cuire une courge ? »...

À l'accueil de loisirs les Grappaloups, un artisan-boulangier a permis aux enfants de s'initier à la fabrication du pain. À la cantine, des repas à base de produits locaux et/ou bio ont été dégustés, bien sûr, comme chaque semaine mais aussi largement analysés et expliqués !



Commémoration du 11 novembre 1918

Un grand nombre d'habitants s'est réuni au monument aux morts pour commémorer le 93ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, en présence de Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, de Daniel Maitre, président de l'Union des Mutilés et des Anciens Combattants, des artilleurs du 93e régiment des troupes de montagne sous le commandement du lieutenant Michallat, des brigades de gendarmerie et de pompiers, de la chorale d'enfants les Grappashow et de l'Harmonie des Deux Rives.

Après la lecture du message du Président de la République Nicolas Sarkozy, Laurence Théry, maire du Touvet, a choisi de faire une rétrospective cinématographique en rappelant les éclairages apportés par le 7ème art sur cette terrible première guerre mondiale. Aujourd'hui le cinéma, dans le prolongement de la littérature, porte très certainement, dans notre société de l'image, la connaissance que nous avons de ce conflit mondial atroce et meurtrier.

Cette intervention accompagnait le chant des enfants qui avaient choisi cette année, sous la direction d'Hélène Grand'Eury, d'interpréter une chanson du film « Joyeux Noël » retraçant un extraordinaire moment de trêve entre soldats français et allemands la nuit de Noël 1914.

« L'angoisse étreint tous les soldats. Les tranchées éclairées par les sapins disposés sur les parapets allemands accentuent la mélancolie des hommes. Quand, soudain, un chant s'élève. Un ténor allemand chante « Stille Nacht » dans la nuit et des français l'applaudissent à tout rompre. D'un bord à l'autre, oubliant la guerre, les soldats fraternisent sur le no man's land, entre les tranchées françaises, anglaises et allemandes. Une nuit s'ouvre qui promet d'être longue... La fraternisation ne s'arrête pas là. Ailleurs,

des Écossais et des Allemands enterrent leurs morts ensemble et jouent au foot sur le no man's land... »

Se souvenir, année après année, accomplir ensemble, toutes générations confondues, un nécessaire devoir de mémoire, est un gage indispensable pour entretenir la paix.



Remise de prix pour le concours de fleurissement 2011

Vendredi 18 novembre à la mairie, Madame le Maire et les membres du jury, dont Annette Chedal-Anglay, élue et responsable de la manifestation, ont reçu les lauréats du concours de fleurissement 2011. En préambule, Annette Chedal-Anglay a lu un poème composé pour remercier les participants :

Le maire et les élus de ce nouveau concours
Sont heureux de fêter, en cette heure automnale,
Ceux qui ont embelli l'horizon de nos jours,
Comme un peintre averti composerait sa toile.

De tout temps, le poète a sublimé la fleur,
« Mignonne, a dit Ronsard, allons voir si la rose »...
Ainsi notre commune affirmant sa valeur,
Veut honorer les soins que cet amour impose.

Quelques rimes pour lui exalteront l'instant,
En éveillant l'émoi, dont l'opportunité,
Offerte au jardinier prouvé, ou débutant,
Delivrera ce soir, la palme méritée.

Avant d'attribuer le prix qui vous revient,
En travaillant la terre ainsi que vos ancêtres,
Promettez-nous ce soir, de renouer ce lien,
Au jour où le printemps fleurira vos fenêtres.

Puis a décerné trois prix dans quatre catégories :

- Catégorie «commerces» : 1er prix au restaurant Le Gavroche, 2ème prix au bar Les 3 Marches, 3ème prix à la station-service Coeur
- Catégorie «jardins» : 1er prix à Mme Crétellier, 2ème prix à Mme Piter, 3ème prix à M. et Mme Déage
- Catégorie «potagers» : 1er prix à M. et Mme Dussert, 2ème prix à M. et Mme Sert, 3ème prix à M. et Mme Berlandis
- Catégorie «immeubles» : 1er prix M. et Mme Mars, 2e prix M. Payerne et Mme Davide, 3e prix M. et Mme Lemaire

Dans une atmosphère amicale et chaleureuse, chaque lauréat a reçu un certificat, mentionnant son prix ; et les trois premiers prix de chaque catégorie se sont vu offrir une plante, en remerciement de leur effort et de leur amour des jardins.



Annette Chedal-Anglay



Vie de la Commune

L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Impôts locaux : la commune réaffirme sa politique sociale

Cette année encore, la commune ne connaît aucune augmentation des taux d'imposition communaux. Dans un contexte économique difficile, l'équipe municipale entend ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages.

Les règles de calcul restent identiques aux années précédentes pour les 3 impôts locaux. Les taux communaux s'appliquent sur des valeurs locatives de base qui sont révisées chaque année au niveau national : + 2 % pour 2011. Même si le taux communal ne varie pas, la conséquence en est un impact de quelques euros sur le montant de la taxe.

Des taux communaux pour 2011 sans augmentation

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux.

- Le taux pour la taxe foncière sur le bâti (TFB), demeure à 22,56 %.
 - Le taux pour la taxe d'habitation (TH) demeure à 11,18 %.
 - Le taux de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), automatiquement lié au taux de la taxe d'habitation demeure à 88,20%.
- Le Conseil municipal du 5 avril 2011 a décidé de supprimer l'exonération de taxe foncière les deux premières années en cas de construction neuve. Cette disposition prise pour lutter contre la désertification rurale n'est aujourd'hui plus de mise au regard de la pression foncière.

Rappel : les personnes, qui souhaitent bénéficier pour la première fois en 2012 de l'abattement de 10 % en faveur des personnes handicapées, doivent en faire la demande auprès des services fiscaux avant le 31/12/2011.

Ce qui change :

- Concernant la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), la situation pour le Touvet est (presque) inchangée. Elle apparaît sur l'avis d'imposition pour la taxe foncière, donc ce sont les propriétaires qui la payent. Le propriétaire non occupant récupère toujours le montant facturé auprès de son locataire.
- Le taux est voté par la communauté de communes du Grésivaudan. L'État a imposé à l'intercommunalité d'assumer cette compétence qui a ainsi l'obligation d'harmoniser sur son territoire le mode de prélèvement pour le financement du service. Au Touvet, le taux reste inchangé.
- Des actions sont engagées pour inciter les usagers à réduire leur quantité de déchets. Ainsi une réflexion est menée pour aller vers une TEOM incitative.

- Les parts de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti perçues par le Département sont désormais perçues par l'intercommunalité. Le taux reste identique, c'est seulement le destinataire qui change.

- La part de taxe foncière (sur bâti et non bâti) perçue par la Région est désormais perçue par le Département. La Région ne perçoit plus d'impôts directs locaux.
- Ces changements sont liés à la réforme de la taxe professionnelle au niveau des ressources des collectivités territoriales.

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 87)

Qui paie quoi ?

- La taxe d'habitation est payée chaque année par toute personne, locataire ou propriétaire, qui occupe un logement.
- La taxe foncière sur le bâti est payée par toute personne propriétaire d'un bâtiment.
- La taxe foncière sur le non bâti est payée par toute personne propriétaire d'un terrain.
- La taxe sur les ordures ménagères est adressée aux propriétaires d'habitations, qui sont en droit de la répercuter à leurs locataires.

Ce qui peut faire changer le montant de votre taxe d'habitation

- La valeur locative de votre habitation a évolué parce que vous avez fait des aménagements : installation d'une piscine, augmentation de la surface habitable...

Ce sont les services fiscaux qui procèdent à cette réévaluation.

- La composition de votre famille a changé : une personne à charge en plus ou en moins va faire automatiquement varier le montant de votre taxe d'habitation.

Zoom sur les travaux



Le suivi des chantiers en cours

Le bâtiment de la Maison des Associations est hors d'eau et la toiture réalisée. Il est hors d'air avec la menuiserie et les vitrages extérieurs terminés. La cage de l'ascenseur est en cours de réalisation comme l'escalier nord. Les façades sont en cours de finition et les parties est, sud et ouest sont faites. Les travaux de voirie sont finis avenue Montfillon avec la mise en place des réseaux secs (ERDF, Télécom) et humides (assainissement et eau potable). La livraison des travaux est prévue fin avril.

Pour la Bibliothèque, le gros œuvre est en cours de finition avec l'engagement des travaux de remplacement de la couverture et de l'extension en ossature bois. Une ouverture au public à la rentrée 2012 semble assez raisonnable.

Le nouveau Centre de tri de la Poste est quasiment achevé : les aménagements intérieurs et extérieurs sont en cours. L'installation du tri postal devrait se faire dans les premiers mois de l'année 2012. Les riverains de la Grande Rue apprécieront !!!

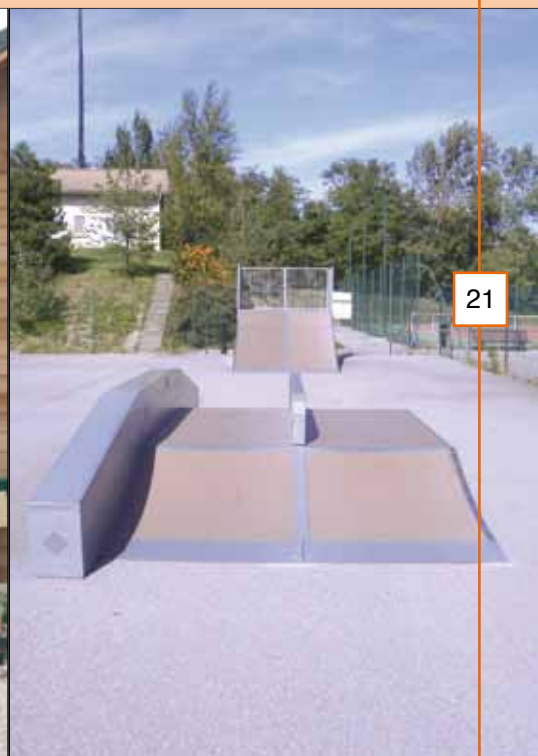
À la Frette, le nouveau réservoir se termine. La cuve de défense incendie est posée. Seul le remplissage reste à faire.

Des travaux terminés :

Le remplacement des fenêtres de la Perception permet d'envisager un nouvel hiver avec plus de sérénité. Treize nouvelles menuiseries en sapin du nord rouge et un double vitrage 4.16.4 (=vitrage de 4 mm, espace d'air de 16 mm, vitrage de 4 mm) à faible émissivité garantissent gain énergétique et confort acoustique. Très bientôt un doublage de la façade sud va compléter la réhabilitation engagée.

L'assainissement de la rue de la Noue est terminé. Merci aux riverains de leur grande patience depuis cet été.

Au skate-park, après la visite de notre organisme de contrôle des aires de jeux, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux importants pour assurer la sécurité des utilisateurs.



Action sociale

Intergénérationnel : souvenirs d'une belle fin d'été ...

Le CCAS et le Conseil Municipal d'Enfants ont fêté dignement la rentrée de septembre avec un beau concours de pétanque organisé par Alain Rey-Joly. Des lots offerts par Georges Bescher, conseiller général du Touvet, au nom du Conseil général ont récompensé les équipes gagnantes.





... et préparatifs pour fêter Noël :

Un atelier « cuisine » a réuni les générations pour confectionner fruits déguisés, truffes, roses des sables et biscuits variés, toutes mignardises servies à l'occasion du repas de Noël du C.C.A.S.

À la maison Saint-Jean, un après-midi a réuni bénévoles et résidents pour préparer les décorations qui ornent les sapins, les barrières et les bassins du village. Une manière d'embellir le village dans un avant-goût de fête.

C'est autour d'un apéritif que les élus du conseil municipal des « grands » et des « petits », et les membres du CCAS, ont accueilli la centaine de personnes venues chercher un colis composé majoritairement de produits très locaux : biscuits aux noix de madame et monsieur Berthet de Saint-Vincent de Mercuze, compotes de poires et de pommes de madame et monsieur Tardy de la Buissière, miel de Virginie Faure de Saint-Maximin, forestière de daim de chez Denat à Mont-Saint-Martin, cidres et jus de fruits de monsieur Bechet et fille, de la Terrasse, blanc de blancs de monsieur Bozonat de Saint-Vincent de Mercuze... Le reste des colis vous attend à la mairie ou est distribué dans les quartiers par les élus, les membres du CCAS et les enfants du conseil municipal. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Les colis destinés aux résidents de Saint Jean ont été remis en présence des enfants de l'école élémentaire. Accompagnés du directeur de l'école Pierre Daudin et de Céline Tissot, enseignante, ils ont, sous la direction de Yves Grimopont, émaillé l'après-midi de chants, de « Bella ciao » aux « Temps des cerises ».

Les enfants du conseil municipal ont partagé un excellent repas organisé par le CCAS et préparé par le château du Mollard avec les 150 personnes présentes, rassemblées pour faire la fête, danser et chanter sous la houlette de « la Rue des Bons Enfants », musiciens et chanteurs.

L'aide aux aidants : on en parle

Quelle place tiennent les personnes âgées et dépendantes dans notre société ?
Quel est le quotidien des familles qui les prennent très souvent en charge et que l'on appelle les aidants ?
Que peut-on faire pour les aider ?

Le Centre Communal d'Action Sociale souhaite se saisir de ces questions pour sensibiliser la population et construire des réponses adaptées.

Ainsi un cycle de conférences vise à accompagner la réflexion politique qui s'engage.



→ Soirée débat « Alzheimer », le 20 janvier 2012

Avec une soirée débat le 20 janvier 2012 à 20h30 à la mairie sur le thème : « La maladie d'Alzheimer, épreuve sociale et familiale », animée par le Docteur Agnès De Golbert, ancienne directrice du centre de prévention des Alpes de Grenoble et Gérard Dougnon, président de France Alzheimer Isère.

→ Soirée débat « la dépendance », le 10 février 2012

Un spectacle et un débat relayent cette première intervention. L'association « Quand Fanny ... » va jouer le vendredi 10 février 2012, à 20h, dans la salle du Bresson, une pièce : « J'habite à côté de chez moi » sur le thème de la dépendance.

Le spectacle plonge le public dans le quotidien d'une institution et invite à débattre de la notion de dignité et de la place de la personne âgée dans la société.

Le débat est animé par Claire Pinet, psychologue, formatrice Jalmalv.

→ Venez nombreux : vos questions et vos témoignages sont essentiels !

France Alzheimer - Connaître l'association - Une union d'associations

http://www.francealzheimer.org/pages/association/union-associations.php?dpt=22&asso=38

FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES - UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ALZHEIMER

La maladie et son accompagnement
Agir au quotidien
L'Association vous informe
Au côté de France Alzheimer
Connaître l'Association
Présentation
Historique
Actions
Ressources & dépenses
Organisation
Contacter l'association
Accès réservé

Connaître l'association
Une union d'associations

VOTRE ASSOCIATION LA PLUS PROCHE

Ain | Ardèche | Drôme | Isère | Loire | Rhône | Savoie | Haute Savoie |

Associations dans ce département : | GRENOBLE | JAILLEN |

Association FRANCE ALZHEIMER ISERE
8 rue du Sergent Bobillot
38000 - GRENOBLE
Téléphone : 04 76 43 18 19
E-Mail : alzheimer.isere@wanadoo.fr
Président : M. DOUGNON Gérard

Permanence d'accueil :

Grenoble : 8 rue du sergent Bobillot
Lundi de 14h30 à 16h30 - Vendredi de 15h30 à 17h30

Antenne Meylan : Maison des ombrages, chemin de la canonnière - Meylan
1er samedi du mois de 10h à 12h. Tél.: 04 76 54 14 99.

Antenne Nord Isère : Centre social, rue Claude Contamin - 38110 La tour du pin. Tél.: 04 74 83 27 12.

Antenne Voiron : EHPAD La Tourmaline, rue Alban Fagot - 38500 Voiron
Le mercredi de 18h à 19h. Tél.: 06 76 41 98 99

Les activités :



Découvrir l'autre : le ccas et le collège la Pierre Aiguille vous invitent à la rencontre de l'Afghanistan

Pour partir vers d'autres pays et d'autres cultures, le collège et la commune du Touvet organisent en partenariat une journée découverte de l'Afghanistan, le samedi 24 mars 2012 à la salle du Bresson.

Nafi Nassim, auteur d'une autobiographie « De Kaboul à Marseille » et d'un livre de cuisine « Parfums et couleurs de la cuisine afghane », et Michel Tourneux, professeur de philosophie sont nos invités, dans le cadre du projet pédagogique de Corine Schmitt, professeur de français au collège.

→ le samedi 24 mars 2012, salle du Bresson

Au programme :

- projection d'un film et d'un documentaire
- atelier « Découverte de la cuisine afghane »
- défilé de costumes traditionnels afghans
- rencontre-débat avec Nafi Nassim.

Entrée libre à la salle du Bresson.

Pour le repas afghan, une préinscription auprès de l'accueil de la mairie et une participation de 5 € sont demandées.



Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Grésivaudan s'engage

La Communauté de communes du Grésivaudan crée un CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) pour mener une politique concertée de sécurité et de prévention sur son territoire.

La première assemblée plénière d'installation, le 1er juillet dernier, a permis de présenter le diagnostic de sécurité réalisé dans le Grésivaudan, avec un taux de criminalité inférieur à celui du département de l'Isère. Néanmoins, les atteintes à l'intégrité physique ont augmenté en 2009, comme les atteintes aux biens. D'autres chiffres, concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants, les dégradations et les violences routières, méritent une attention particulière.

Le CISPD, qui se réunit tous les trimestres, est un organe de concertation, un lieu de travail et d'échange d'informations pour :

- dresser un constat des actions de prévention existantes, définir des actions et des objectifs
- encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes,
- mobiliser les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération,
- mobiliser des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.

Les représentantes de la commune dans cette instance sont Véronique Cartier, adjointe en charge des solidarités, et Laurence Théry, maire.



Véronique Cartier,
représentante de la commune au CISPD

Interdiction de consommation d'alcool au clos Schmitt

La consommation d'alcool dans le parc du clos Schmitt et le tapage nocturne afférent ont conduit le maire, au-delà des interventions récurrentes de la gendarmerie cet été, à interdire par arrêté (n° : 139-2011), la consommation d'alcool au clos Schmitt, conformément au code de la santé publique (répression de l'ivresse publique - protection des mineurs contre l'alcoolisme).

Les infractions à cet arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent des forces de l'ordre habilités à dresser procès-verbal, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Environnement

Développement durable et environnement : participez !

La troisième édition de la journée du développement durable se déroule le samedi 31 Mars 2012 :

- Nettoyage de printemps le matin, permettant aux villageois de tous âges d'arpenter la plaine et le village pour ramasser tous les déchets abandonnés. Rendez-vous à 9h00 place de l'école armé-e-s de gilets jaunes et de gants (surtout pour les enfants).
- « Devenez acteurs du développement durable » : nous nous retrouvons à 16h00 place de l'école autour de stands d'associations ou d'entreprises locales travaillant sur les thématiques de développement durable (si vous souhaitez exposer, contactez cecile-bachelot@le-touvet.com)
- Un spectacle tout public « 30 minutes pour vous abasourdir » place de l'école à 17h30 : Cette pièce présente sous une forme décalée, une vision de ce que pourrait être notre quotidien dans 40 ans, en intégrant les problématiques de l'énergie, de la mobilité et des transports, de l'habitat, de la nutrition, de la santé et de l'équilibre de vie (entrée libre).

MAIS, vous pouvez aussi être acteur au quotidien du développement durable dans votre commune !!!!!

**Devenez acteur
du développement durable**
Samedi 31 mars

**LA SEMAINE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DU
GRÉSIVAUDAN**



Dans le cadre de la semaine nationale pour le développement durable



La commission environnement

Les membres de la commission Environnement de la mairie du Touvet se réunissent régulièrement pour travailler autour de nombreuses thématiques :

- Économies d'énergie (bilan des consommations des bâtiments communaux, prévision pluriannuelle d'un plan de travaux de rénovation et d'isolation, organisation du concours Familles à Énergie Positive, participation à la manifestation nationale « Le jour de la nuit », tentative de changement des « habitudes »...)
- Déchets (mise en place du tri dans les bâtiments publics, compostage dans les écoles et au collège, élimination du « jetable » dès que possible -vaisselle, nappes, pot à eau, etc.- mise en place de la communication par mail dès que possible...)
- Produits phytosanitaires et Gestion des espaces différenciés ; travail avec Pascale Weill et les services techniques de la mairie.
- Espaces naturels sensibles (couloirs de vie)
- Transports en commun...



**Cécile Bachelot, présidente de la
Commission Environnement**

La commission Environnement ré-ouvre donc ses portes ; elle se réunit en moyenne 5 à 6 fois par an le soir à 20h30 à la mairie du Touvet. Si vous souhaitez y participer, contactez la mairie au 04 76 92 34 34 ou cecile-bachelot@le-touvet.com

Alerte sur la production de gaz de schiste

Le gaz de schiste, également appelé « gaz de roche-mère », est une forme de gaz naturel extraite à partir de terrains schisteux. La technique utilisée pour extraire ce gaz est la « fracturation hydraulique » (injection sous très haute pression d'un fluide destiné à fissurer et micro-fissurer la roche), réalisée avec une quantité d'eau considérable et un nombre de produits chimiques très élevé.

On constate d'importants impacts environnementaux avec :

→ Une émission de gaz à effet de serre amplifiée, car la combustion du gaz de schiste génère du CO_2 , et son rejet accidentel dans l'atmosphère lors de l'extraction du gaz ou de son transport accroît les émissions de gaz à effet de serre. .

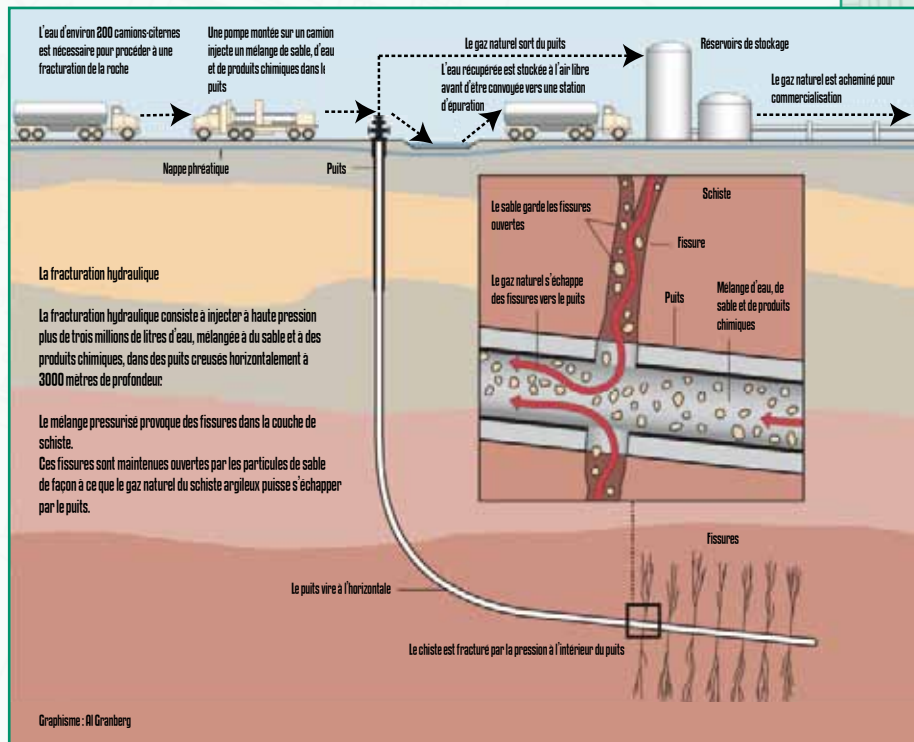
→ Une grande quantité d'eau utilisée, car la technique s'appuie sur une très grande quantité de puits forés : chacun exige de grandes quantités d'eau pour l'hydro fracturation (de 4 à 28 millions de litres pour l'hydro fracturation d'un puits, l'opération pouvant se répéter jusqu'à 18 fois !). Une densité de plusieurs puits par km^2 a été atteinte aux États-Unis sur les sites exploités de 2007 à 2010.

→ Une pollution des nappes phréatiques et de l'eau potable par les boues toxiques (20 à 25% du liquide injecté), le liquide de fracturation (944 produits chimiques ont été retrouvés dans ce liquide : produits cancérigènes, neurotoxiques, toxiques contre la reproduction, perturbateurs endocriniens...), le méthane provenant des sites de fracturation, les éléments libérés ou produits par la fracturation (arsenic, métaux lourds, radionucléides).

→ Une pollution de l'air par le méthane, les gaz d'échappement avec production de particules de toutes tailles, d'ozone, de sulfure, d'hydrogène...

→ Des tremblements de terre : le mardi 21 juin 2011, l'Arkansas Oil and Gas Commission fait passer un moratoire, interdisant temporairement l'exploitation par fracturation, en raison de 1220 tremblements de terres recensés provenant de cette technique depuis le début de l'année, et notamment un de magnitude 4,7 sur l'échelle de Richter.

→ Un impact paysager car le réseau de gazoducs locaux doit s'adapter à la configuration changeante dans le temps du champ d'exploitation. Il faut terrasser, construire des routes et des pistes pour l'accès aux engins, enfouir un réseau de tuyaux (gazoducs), ce qui est source d'impacts éco-paysagers importants.



L'exploration du gaz de schiste en France

La controverse émerge en France car le ministère français en charge de l'écologie a délivré en 2010 les premiers permis d'exploration à Total-GDF-Suez dans le Sud-Est, sous le plateau du Larzac et en Ardèche. D'autres permis d'exploration ont été obtenus, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Lorraine, dans la Loire, les Bouches-du-Rhône, le Jura, le Doubs...

Deux députés européens ont demandé fin 2010 un moratoire sur la prospection des gaz de schiste en France pour éviter une nouvelle dégradation de la ressource en eau et la pollution des nappes phréatiques. La région Rhône-Alpes et le Conseil général de l'Isère ont présenté des vœux exigeant de l'État l'annulation des arrêtés ministériels permettant de débiter des recherches de gaz de schiste dans leur sphère d'intervention.

Après des mois de contestation forte, l'Assemblée nationale a voté le 11 mai 2011 une loi qui interdit l'exploration et l'exploitation des « hydrocarbures liquides ou gazeux » par « des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche » en France.

Les élus du Conseil municipal du Touvet ont souhaité s'engager sur cet enjeu majeur et ont voté par délibération un vœu lors de la séance du Conseil municipal du 6 décembre. Ils refusent que l'État donne l'autorisation de rechercher et d'exploiter des gisements de gaz et d'huile de schiste sur le territoire de la commune du Touvet.

Zoom sur le déneigement

La commune du Touvet est souvent confrontée l'hiver à des épisodes neigeux pouvant rendre les routes impraticables et dangereuses, d'où la mise en place d'un plan de déneigement.

Les voiries publiques sont déneigées soit par la commune, soit par le Conseil général, soit par l'entreprise prestataire : les interventions s'effectuent dans les meilleurs délais, dès la tombée de la première neige pour maintenir les chaussées dégagées. Toutes les voiries sont incluses dans ce plan d'ensemble. Il reste néanmoins indispensable d'équiper vos véhicules de pneus-neige, voire de chaînes pour les sites les plus difficiles d'accès. La neige est une condition météorologique exceptionnelle qui nécessite des équipements particuliers pour circuler.

Le salage se fait avec précaution, en fonction de la température ambiante, et parcimonie. Le chlorure de sodium (sel) est nuisible pour l'environnement mais aussi pour les carrosseries et les cours d'eau. Certains lieux sont salés de façon privilégiée afin de garantir leur accès, comme les abords du Cabinet médical ou l'accès au Centre de secours.

Les agents municipaux apportent une attention particulière au déneigement des cheminements piétonniers.

Si vous devez vous déplacer à pied, équipez-vous de chaussures de circonstance afin d'éviter les glissades ; car même après un déneigement de trottoir, une fine épaisseur de neige damée peut rester avant sa fonte. N'hésitez pas à solliciter vos voisins ou à téléphoner à la mairie si vous hésitez à sortir : en cette période comme en temps de canicule, il est normal que la solidarité se développe vis-à-vis des habitants moins mobiles.

Riverains

Le déneigement est sous votre responsabilité pour :

- les trottoirs situés devant votre habitation
- les voies privées (accès aux propriétés, lotissements ...)

Inévitablement, le passage des engins de déneigement crée un bourrelet de neige le long des voies. Son enlèvement vous incombe également.

Toutefois, les personnes étant dans l'incapacité physique de le faire peuvent contacter le CCAS qui étudiera leur demande.

Tél : 04 76 92 34 34 (mairie).

Montabon

La Frette

La Conche

La Bayette / la Combe

Le Vivier

Le Bourg

La plaine

Déneigement par :
Entreprise prestataire
Conseil général

Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 octobre, le 2 novembre et le 6 décembre



Associations

Subventions diverses à des associations communales (4/10/11) ayant communiqué des éléments budgétaires complémentaires :

- Grappashows : 500 € (id. l'an dernier)
- Grésiblues : 1200 € (id. l'an dernier)
- Sou des Écoles : 800 € (id. l'an dernier)
- Banque alimentaire : 100 € (1ère subvention).

Accord à l'unanimité



Personnel



Prime à attribuer à la nouvelle Directrice du RAM et de la Halte-garderie (2/11/11)

Cette prime est nécessaire pour conserver le salaire correspondant aux grilles de la fonction publique territoriale.
Accord à l'unanimité.



Avenant au contrat MNT garantissant le maintien de salaire du personnel communal pour indexation du prix (6/12/11)

Il s'agit d'un avenant assez classique pour permettre de prendre en compte la révision des prix. Ce contrat est pris volontairement par les agents. Ceux qui le font paient 1.81 % de leur salaire brut pour bénéficier de cette assurance MNT maintien de salaire (en cas d'arrêt maladie). La mairie en prend 25 % à sa charge. L'avenant objet de la délibération fait simplement passer la cotisation de 1.81 à 1.82 %.

Accord à l'unanimité



Enfance et Jeunesse

Création d'une tranche de quotient familial pour les tarifs de la garderie périscolaire, au regard de la grille existante pour la cantine (6/12/11)

Il s'agit d'harmoniser les deux grilles tarifaires.
Accord à l'unanimité



Autorisation donnée au Maire de signer le contrat Enfance-Jeunesse 2011/2014 avec la Caisse d'Allocation Familiale (6/12/11)

Une discussion est engagée depuis un an par la commune auprès de la CAF pour obtenir de la part de celle-ci des participations financières contribuant aux dépenses des activités périscolaires, des Grappaloups (centre aéré), du Contrat Temps Libre... Le nouveau contrat portera sur les années 2011-2014. En attendant cette signature, les prestations de la CAF resteront sans changement.

Accord à l'unanimité



Eau-assainissement



Mise en attente d'un titre dû au titre de la taxe de raccordement en raison de l'attaque du permis de construire du pétitionnaire (4/10/11)

En attendant que le Tribunal administratif ait pris une décision par rapport au recours de tiers concernant ce permis de construire, il est judicieux de surseoir au paiement de la taxe de raccordement.

Accord à l'unanimité



Certificat d'assainissement : précision du tarif TTC (6/12/11)

Il s'agit simplement de préciser que le tarif est un tarif TTC, soit 400 € TTC.

Accord à l'unanimité

Urbanisme

Vente de terrains communaux (4/10/11)

Il est nécessaire d'apporter quelques rectifications à des délibérations antérieures, concernant les surfaces de terrains situés dans la ZAC du Touvet :

- Projet Assurances : 600 m²
- Cabinet dentaire : 784 m²
- Installation Ambulances : 700 m²
- Carrelage, avec show-room (dans la zone artisanale) : 1450 m².

Accord à l'unanimité

Mise en place de la taxe d'aménagement (2/11/11)

Elle entrera en vigueur le 1er mars 2012, pour remplacer un certain nombre de taxes (cf dossier NDLR). Il est proposé de maintenir son taux d'application égal à celui de la TLE soit 5 % (taux possible de 1 à 5 et modifiable chaque année).

Accord à l'unanimité pour cette mise en place avec le taux de 5 %, sans abattements et sans secteurs différenciés

Trois opérations de terrains communaux (2/11/11)

- Cession gratuite de terrain à la commune par un propriétaire privé (1 m², 232 m² et 454 m²) pour le projet de voirie nouvelle dans la ZA du Bresson.
- Échanges de parcelles : 448 m², 558 m² et 216 m² pour la commune contre 28 m² et 884 m². Une soulte de 10 € sera à la charge de la commune et payable le jour de la signature de l'acte.
- Vente de terrains communaux au prix de 40 € et 50 € HT le m², en fonction des implantations et dessertes.

Accord à l'unanimité

Approbation de la modification de PLU (2/11/11)

Cette seconde modification du PLU rectifie des erreurs matérielles, ajuste des emplacements réservés au regard de l'évolution de la commune, supprime des incohérences ou résout des difficultés d'adaptation (cf. dossier NDLR).

Accord à l'unanimité

Déclaration du nombre de kilomètres de voiries communales pour le DGF 2013 (2/11/11)

250 m de voirie ont été ajoutés dans la zone artisanale.

Accord à l'unanimité

Approbation du déclassement de la voirie d'accès à la zone économique depuis la RD 29 (suivant les conclusions du commissaire enquêteur) (6/12/11)

Après l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à ce déclassement, en s'appuyant sur les trois arguments suivants : cohérence avec le SCOT et le PLU ; concertation importante ; volonté de la commune de valoriser la zone (par l'assainissement, la structuration des espaces...).

Accord à l'unanimité



Finances

Demande de subventions au Conseil général (4/10/11), pour le mobilier et le fonctionnement de la bibliothèque, pour le poste de bibliothécaire, pour la réfection des places de l'Église et de l'École

Demande de subvention à tout organisme pour réhabilitation et mise en conformité de bâtiments non productifs de revenu (dont travaux d'économie d'énergie, accessibilité, sécurité) (4/10/11)

Accord à l'unanimité

Indemnité de conseil et de budget allouée au comptable public (4/10/11) de 696,46 € (dont 43,75 € pour la réalisation des documents budgétaires)

Accord à l'unanimité

Demande de subvention au Conseil général et Région Rhône Alpes (CDDRA) (2/11/11) pour l'événement Macadam Peinture 2012

Demande de subventions au Conseil général de l'Isère (2/11/11) pour l'accessibilité de la salle du Bresson et de l'église, pour les économies d'énergie de la Perception et pour la sécurisation du centre de loisirs

Demande de subvention à la CCG (2/11/11) Pour les logements sociaux de la Combe (8 logements), la Berche (4) et la Conche (5)

Accord à l'unanimité pour toutes ces demandes

Décision Modificative du budget général (ou budget supplémentaire), section d'investissement pour intégrer les emprunts souscrits en 2011 (6/12/11), soit 1 588 000 € + 1 450 000 €

Accord à l'unanimité

DM budget général section de fonctionnement (6/12/11). Il est nécessaire de transférer 70 000 € du chapitre 013 «atténuation de charges» en recettes de fonctionnement, au chapitre 012 «charges de personnel» en dépenses de fonctionnement

Accord à l'unanimité

DM budget eau et assainissement de section fonctionnement chapitre 11 (6/12/11)

On rajoute à ce budget (chapitre 11 «entretien et réparation» en dépenses d'exploitation) 6000 € provenant du chapitre 70 article 7068 «autres prestations de services» en recettes d'exploitation.

Accord à l'unanimité

DM du budget de l'eau : section Recettes d'investissement (6/12/11)

Afin d'équilibrer définitivement le budget de l'eau il convient de transférer 1 100 000 € du budget général de la commune au budget de l'eau.

Accord à l'unanimité

Autorisation donnée au trésorier municipal de procéder, par voie d'obligation non budgétaire, à l'intégration de terrains de la zone artisanale à l'actif de la commune (6/12/11) non enregistrés à ce jour

Accord à l'unanimité

Autorisation donnée au maire d'utiliser des crédits d'investissement sur l'année 2012, avant le vote du budget. (6/12/11), dans une proportion de 25% du budget annuel

Accord à l'unanimité

Tarifs «Plantes et jardins» du linéaire des exposants (6/12/11)

Il est prévu 15 € de frais d'inscription et 3 € par mètre linéaire occupé.

Accord à l'unanimité

Demande de subvention à la CCG et au Conseil général pour la journée «Afghanistan» organisée avec le collège la Pierre Aiguille (6/12/11) prévue le 24 mars 2012 au Bresson

Accord à l'unanimité

Communauté de communes

Rapport de la commission locale des charges transférées (CLCT) (4/10/11) qui évalue financièrement la valeur des charges transférées pour des bâtiments ou des services transférés des communes à l'intercommunalité

Accord à l'unanimité

Modification statutaire de la Communauté de Communes du Grésivaudan pour intégration de nouvelles structures de multi-accueil (6/12/11) pour intégrer les lieux multi-accueil de Saint-Pierre d'Allevard, de la Ferrière-Pinsot, des Adrets, de même que le RAM de Revel, de rendre d'intérêt communautaire la voirie de desserte de la zone économique de Prune et de modifier le nom du LAEP de Meylan soit «La Parenthèse» au lieu de «le 12»

Accord à l'unanimité

Vœux de la commune

Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'imputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux (2/11/11)

Accord à l'unanimité

Vœu contre la recherche de gaz de schiste en Isère (6/12/11) compte tenu des dangers pour l'environnement suscités par la recherche et l'exploitation en sous-sol du gaz de schiste

La commune propose d'émettre le vœu qu'aucune recherche de ce type ne soit effectuée sur son territoire.

Accord à l'unanimité

Approbation de cinq rapports d'activité

RAPPORT DE DÉLÉGATION DU SERVICE EAU PAR LA SOCIÉTÉ VÉOLIA pour l'année 2010

Le rendement, déterminé en fonction de la longueur du réseau, est bon pour un réseau semi-urbain : 82,8 % en 2010, l'objectif du Grenelle de l'environnement étant de 80 %.

Le nombre d'abonnés est à peu près constant : 1068. Le nombre de m³ vendus (142 825 m³) est en baisse d'environ 2 %, ce qui est normal, les usagers étant plus économes.

La qualité de l'eau, certifiée par les contrôles sanitaires ARS, est très bonne. Les travaux qui vont prochainement se dérouler aux Roumes et à la Haute Frette, vont confirmer ce résultat.

Faits marquants : mise en route de l'UMT en septembre 2011 avec un débit de 30 m³/heure. Mise en service de la défense Incendie de la Haute-Frette et aux Roumes mise en place d'un système UV automatisé. Pour l'avenir : assurer la défense Incendie de Montabon (faite par camions-citernes pour l'instant) ; sécuriser l'alimentation en eau du Vivier et de la Perrière ; renforcer les réseaux pour renforcer la défense Incendie partout...

RAPPORT ANNUEL DU SADI (SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES ÎLES) 2010

Le Syndicat Intercommunal d'assainissement gère le transport et l'assainissement des eaux usées entre les communes et la station d'épuration. Les communes gèrent le raccordement des usagers et le transit dans leurs territoires communaux respectifs. Les statuts ont été mis à jour, en intégrant le service SPANC, nouvelle compétence gérée par le SADI pour 6 des 9 communes.

Le service public d'assainissement collectif est prévu pour desservir jusqu'à 18000 habitants ; à ce jour on estime le nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement à environ 12000 habitants.

Le service est exploité par un délégataire : la société SAUR. Prix Assainissement SADI en 2010 : 0,62€ ; Les projets et réalisations en cours : adduction d'une partie de réseau à St Vincent de Mercuze, réalisation des diagnostics «eaux claires», mise en place de la compétence SPANC et travaux d'amélioration des réseaux

RAPPORT ERDF 2010 (2/11/11)

Ce rapport concerne l'exploitation et le développement du réseau électrique au plan national et sur l'Isère. Sur le plan réglementaire, les évolutions ont été majeures : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (Loi NOME), réforme territoriale, réforme de la fiscalité applicable à l'électricité (TCFE), enfin Lois Grenelle II. L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de notre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2010, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

Perspectives pour l'année 2011

Les investissements prévus au titre de la qualité de l'alimentation électrique des clients en Rhône-Alpes Bourgogne s'élèveront à 100 millions d'euros dont 65 millions consacrés à la sécurisation des lignes HTA dont 97,5% en souterrain. 15 millions concerneront les lignes basse tension et urbaines avec notamment le renforcement des points faibles du réseau. Enfin, 20 millions seront dédiés au renforcement (augmentation de puissance) et à la modernisation (passage à une technologie numérique) d'une quinzaine de postes sources.

RAPPORT DE LA CCG (6/12/11)

Le Territoire comprend 97 560 habitants pour 47 communes et le Conseil communautaire est composé de 170 délégués des communes, le Bureau communautaire de 60 membres : le président, 15 vice-présidents délégués, 35 vice-présidents associés, 9 conseillers communautaires délégués.

Au 31 décembre 2010, l'endettement de la communauté de communes du Grésivaudan s'élève à 16,6 M€, soit 5%. La CCG compte 258 agents permanents. L'environnement et le développement durable, les déchets ménagers, l'aménagement et le développement économique, la prévention et l'amélioration du cadre de vie, les transports sont autant de sujets portés par la CCG dans le cadre des politiques publiques qu'elle développe.

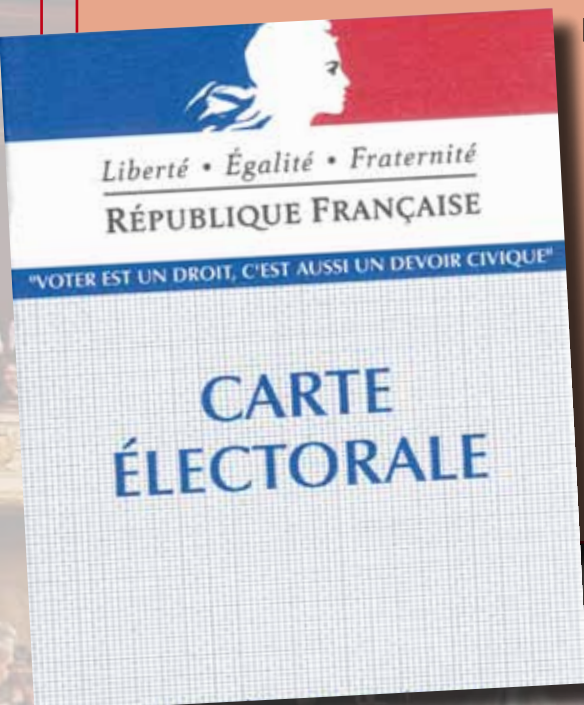
RAPPORT PFI (Pompes Funèbres de l'Isère) (6/12/11)

Les PFI sont une SEM avec 66 communes adhérentes, soit 484 000 habitants. Elles gèrent le crématorium intercommunal de Gières et le cimetière intercommunal de Poisat, mais plus un cimetière intercommunal (30/09/09) repris en direct par la Métro. Elles comptent 63 salariés, possèdent 29 véhicules, une chambre funéraire de 1200m², 21 salons de recueillement, 40 cases réfrigérées, 1 salle de cérémonie de 250m², 3000 m² de locaux techniques et administratifs. Elles ont bénéficié du renouvellement de la triple certification ISO9001, OHSAS 18001, ISO14001 (mai 2010) pour l'ensemble de leurs équipements, ainsi que du renouvellement de la délégation de service public du crématorium pour 10 ans (jusqu'au 30/09/2020).

L'activité est en nette progression sur la période (+ 14 %) ; le résultat est en amélioration (3,2 % du CA).

Panorama institutionnel

Inscription sur les listes électorales : date limite 31 décembre 2011



L'inscription sur les listes électorales est une obligation légale conformément à l'article L. 9 du code électoral, indispensable pour pouvoir voter.

En 2012 l'élection du Président de la République a lieu les dimanches 22 avril et 6 mai, les élections législatives les dimanches 10 et 17 juin.

Les personnes non inscrites et les nouveaux arrivants doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le samedi 31 décembre 2011 pour pouvoir voter au Touvet.

Pour cela il suffit de vous rendre à l'accueil de la mairie muni d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Cérémonie de la citoyenneté - vendredi 10 février 2012

Vous avez eu 18 ans en 2011 : vous êtes invités à la cérémonie de la citoyenneté le 10 février 2012

Depuis la loi du 10 novembre 1997, les jeunes atteignant leur majorité sont inscrits automatiquement sur la liste électorale de la commune de leur domicile.

Le maire Laurence Théry vous invite à la mairie pour vous remettre officiellement votre première carte électorale le 10 février 2012 à 18h.



Naissances

Le 3 septembre 2011 : Selya POMA
 Le 28 septembre 2011 : Lola STARCK
 Le 3 octobre 2011 : Tristan BURET
 Le 24 octobre 2011 : Tifenn ALLANO
 Le 4 décembre 2011 : Céleste POURCHON
 Le 7 décembre 2011 : Marco MARCHI



Décès

Le 6 septembre 2011 : Jean HAUCK
 Le 29 septembre 2011 : Aimé RIVET
 Le 7 octobre 2011 : Gisèle GOUGET
 Le 8 octobre 2011 : Suzanne TOURNON
 Le 24 octobre 2011 : Lydia CAVAGNA
 Le 28 octobre 2011 : Michel MEURISSE

Le 29 octobre 2011 : Rolande SIBUET-BIZET
 Le 30 octobre 2011 : Maurice JARNIAS
 Le 23 novembre 2011 : Gilles PEREZ
 Le 26 novembre 2011 : Paulette BONNET
 Le 29 novembre 2011 : Gabriel PICHENOT
 Le 3 décembre 2011 : Alain TESSIER
 Le 3 décembre 2011 : René VIBOUD
 Le 6 décembre 2011 : Jeannine LIHARD



Petites Annonces

Vœux du maire : 19 janvier 2012

Laurence Théry, Maire de Le Touvet, et les membres du Conseil Municipal, vous invitent à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux, qui se déroulera à la salle du Bresson le jeudi 19 janvier, à 18h30.

Association Marc Simian

Vous possédez des livres dont vous ne savez pas quoi faire ?

La Maison Saint Jean les récupère tout au long de l'année (excepté les revues et les encyclopédies).

Les bénéfices des ventes de ces livres seront reversés au profit de l'animation des résidents.

Vous pouvez dès à présent les déposer à :

LA MAISON SAINT JEAN
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Merci à tous de votre contribution !

Un nouveau cabinet infirmier au Touvet

Un nouveau cabinet infirmier a ouvert ses portes depuis le 1er octobre dernier. Il est situé au 485 Grande rue et joignable au 04 76 99 73 95.

Après avoir exercé ensemble durant plusieurs années en service de soins intensifs, Valérie Vassallo et Samia Zeddek vous proposent désormais leurs bons soins. Ceux-ci sont assurés au cabinet et à domicile 7j/7.

Entreprise d'entretien et de nettoyage de tombes

Antonio VARIOT

Tél : 06-47-05-13-86

Mail : famillevariote@free.fr

Site : www.nettoyageetentretienindetombe.webself.net

Interventions et tarifs :

Entretien complet : lavage, brossage, rinçage, enlèvement des fleurs fanées, désherbage
 + prise de photo témoin et envoi par mél

Bi-annuel : 19€ / mois : 2 interventions / an
 Trimestriel : 29€ / mois : 4 interventions / an
 Bimestriel : 39€ / mois : 6 interventions / an
 Mensuel : 69€ / mois : 12 interventions / an
 Bi-mensuel : 129€ / mois : 24 interventions / an
 Intervention unique à une date au choix : 95€

- fleurissement (prix en fonction des fleurs et plantes souhaitées)

- rafraîchissement du lettrage :

- lettre repeinte en noir ou blanc : 1,95€ / lettre

- lettre redorée : 3,20€ / lettre

BodyCare Massage

Mikkie Dekker

Praticienne en massage traditionnel bien-être et relaxation
 Formée et certifiée Institut Nijmegen

Membre FFME

Renseignements et rdv: 06 83 76 90 53

www.bodycare-massage.nl



Regards sur...



Pierre Raffenot, créateur de « l'Oiseau de passage »

Iconoclaste ? Militant ? Courageux sûrement et peut-être tout simplement réaliste, Pierre Raffenot a fait le pari de la réflexion et de l'information vulgarisée pour que chacun puisse se forger une opinion sur les enjeux énergétiques, technologiques, éthiques de notre siècle sur la base de partis pris étayés, discutés où le doute a tout naturellement sa place.

Ainsi est né « l'oiseau de passage », un journal à parution trimestrielle qui a pour ambition de nous alerter sur la crise écologique que nous traversons et d'en appeler à la « clairvoyance vis-à-vis des technologies ». Les prises de position de ce nouveau titre sont claires et assumées, et dans ce département isérois de micro et nanotechnologies, dans une commune qui compte bon nombre de chercheurs, techniciens, enseignants ou salariés du secteur, le débat sur « l'ordre technolâtre » a le mérite d'être posé.

Trois questions à Pierre Raffenot, créateur, éditeur et journaliste de « l'Oiseau de passage ».

« Alors même que notre monde regorge d'informations, pourquoi avez-vous senti la nécessité de créer un nouveau support de presse? »

Ce foisonnement d'informations est précisément une des motivations majeures de ce projet.

Cela n'est pas aussi paradoxal qu'il n'y paraît : si l'essor d'internet a grandement facilité l'accès à une multitude d'informations, il en a aussi singulièrement complexifié le tri et la synthèse.

Dans le domaine des technologies, l'insatisfaction vis-à-vis d'informations dispersées et l'exaspération à la lecture d'articles souvent superficiels, où la neutralité apparente vaut approbation tacite, sont vraisemblablement des sentiments assez communs. C'est le pari de cette nouvelle revue, qui vise à combler ces insuffisances. En sortant ainsi du cadre, en excluant tout asservissement à la publicité, l'Oiseau de Passage peut échapper au marasme de la presse écrite classique et trouver son lectorat.

« Quel est votre objectif et quel lectorat visez-vous ? »

Aujourd'hui, si la prise de conscience relative à l'écologie est manifeste, elle demeure embryonnaire. Elle s'exprime par des actions individuelles, ou bien est recyclée dans des concepts aux allures d'oxymore, comme cette *croissance verte* marquée autant par l'idolâtrie à l'égard des technologies que par le vain espoir d'éviter des remises en question plus radicales.

Dans ce paysage, l'Oiseau de Passage ambitionne de donner matière à réflexion au plus grand nombre sur le *caractère terriblement lourd des enjeux*, à l'aide d'un contenu certes engagé, mais se prétendant sérieux, étayé et documenté. Cette revue s'adresse donc au grand public, sans cible spécifique.

« Comment allez-vous assurer une diffusion large de « l'Oiseau de passage » et quelles sont vos perspectives de développement ? »

La diffusion s'appuie sur un site internet, ainsi que sur un réseau de magasins (dans le domaine du bio essentiellement) dans lesquels la revue est en dépôt-vente : la diffusion en tabac-

presse nécessiterait des moyens financiers dont je ne dispose pas, ou qui seraient incompatibles avec l'indépendance recherchée. Il est par ailleurs possible – et même souhaitable – de s'abonner par courrier. Mais l'urgence pour que l'Oiseau de Passage puisse prendre son envol – tout en restant dans une démarche de *colibri* chère à l'agroécologiste Pierre Rabhi – est de faire connaître son existence : améliorer la visibilité du site internet, élargir le réseau de points de vente, et convaincre des relais médiatiques de toute nature sont les priorités.

